

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI
SEANCE DU VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX

DELIBERATION N°DCC2022-068

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **14**

Absents : **7**

Pouvoir : **3**

Pour : **17**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **21 Juin 2022**

Date d'affichage : **28 Juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, non pas en son siège mais à la salle du conseil municipal de Bastelicaccia en raison du protocole sanitaire COVID-19 à mettre en place.

Etaient présents : Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Ange Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Marie France ORSONI, Pierre POLI.

Absents représentés : Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Jean-Baptiste MAZZACAMI (par M. GUGLIELMI), Gabrielle FOLACCI (par F. BRUSCHI).

Secrétaire de séance élu : Madeleine GUGLIELMI.

OBJET : APPROBATION DU PROJET « CASA DI A GHJUVENTU » ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT ANNUEL.

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-202-03-30-001 du 30 mars 2020 portant statuts de la com-com Celavu-Prunelli, conformément à l'article L5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la CCCP intervient d'ores et déjà dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sur le temps scolaire et extra-scolaire à travers le Contrat Territorial Jeunesse pour cette année 2022.

Le Président expose au conseil communautaire :

Afin d'enrichir notre politique à destination des jeunes du territoire, il est proposé d'approuver la mise en œuvre du dispositif « CASA DI A GHJUVENTU », en lien avec nos partenaires Collectivité de Corse, CAF et MSA pour l'année 2022 et d'adopter son plan de financement.

L'objectif de « A Casa di a Ghjuventu » est d'offrir aux jeunes de 12 à 17 ans des prestations d'accueil, d'accompagnement et de sensibilisation sur le territoire, offre inexistante à ce jour sur le Celavu Prunelli.

4 dispositifs sont au programme :

ACCUEIL LIBRE

Moment de rencontres, d'échanges. C'est aussi un lieu de ressources sur des formations, des écoles, des informations sur la santé ou des loisirs divers

A Casa di a Ghjuventu accueille tous les mercredis de 09h30 à 16h00 dans les locaux de la Communauté de Communes à Bastelicaccia et sur RDV les autres jours de la semaine.

AIDE AUX PORTEURS DE PROJET

Notre rôle sera d'aider, dans un premier temps, à formaliser et à structurer l'idée et de les amener à réfléchir à sa mise en œuvre « étape par étape » pour prétendre à son aboutissement.

Des rencontres régulières seront alors proposées pour construire et réaliser le projet (organisation, constitution du dossier de subvention, préparation à la présentation du projet, mise en relation avec les éventuels partenaires institutionnels, culturels..., soutien logistique, soutien à la valorisation du projet...). Uniquement sur rendez-vous.

LIEN AVEC LE TISSUS ASSOCIATIF ET AVEC DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS

Mise en place d'ateliers d'informations, de prévention ou encore de sensibilisation en partenariat avec de professionnels (association, intervenants divers...). Proposer un lieu de ressource pour les professionnels travaillant auprès des jeunes.

Permettre aux associations du territoire, ou hors territoire, de proposer aux jeunes des missions d'actions.

Référencer les jeunes volontaires et les associations.

ACTIVITES

Mise en place d'activités sportives ou culturelles, des mini séjours, sur la période des vacances scolaires ou en weekend.

Il sera également proposé aux jeunes des activités leur permettant de s'impliquer sur des actions menées par la communauté de communes, notamment dans le domaine du patrimoine bâti, afin qu'ils deviennent acteurs de la sauvegarde de leur patrimoine historique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES		DEPENSES	
CDC 40.46%	24 160 €	Prestations de services Activités extrascolaires	6 000 €
CAF 34.51%	20 604€	Achat matière et fourniture	3 528 €
MSA 3.35%	2 000€	Rémunération des personnels 1 ETP	42 185€
CCCP 21.69 %	12 949€	Autres charges de personnels 0.3 ETP	8 000 €
TOTAL	59 713 €	TOTAL	59 713 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'opération est son plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Président,
Noël-Dominique LIVRELLI**

